

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

Place Gambetta - BP 555
14037 CAEN CEDEX
Tél : 02.31.85.40.00
N° TVA : FR 86 322 212 523 00037

RECEPISSE DE DEPOT

ESPACE FORMALITES

47 Rue de l'Oratoire
B.P. 90043
14006 CAEN CEDEX 1

V/REF :

N/REF : 1999 B 567 / 2007-A-1853

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CAEN certifie qu'il a reçu le 06/06/2007,

P.V. des décisions de l'associé unique du 23/04/2007
- Changement de Président

Concernant la société

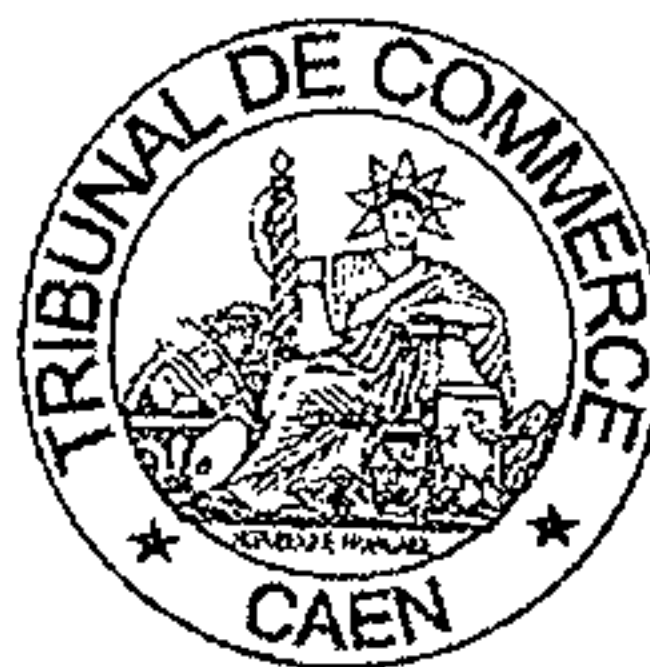
LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES
Société par actions simplifiée
Route de Paris
Zone Industrielle
14120 MONDEVILLE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-1853 le 06/06/2007

R.C.S. CAEN 428 240 287 (1999 B 567)

Fait à CAEN le 06/06/2007,

Le Greffier



Logidis Comptoirs Modernes

SAS au capital de 1.540.000 Euros
Siège Social : Z.I. Route de Paris - 14120 MONDEVILLE
428 240 287 RCS CAEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 AVRIL 2007

La soussignée,

La société **LOGIDIS**, SAS au capital de 49.832.528 euros, dont le siège social est à MONDEVILLE (14120) - Z.I. Route de Paris, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 303 010 789, représentée par Monsieur Alain HAMEL, président,

En sa qualité d'associé unique de la société Logidis Comptoirs Modernes,

Après avoir :

➤ indiqué que l'ordre du jour des décisions objet des présentes est le suivant :

En matière ordinaire

- nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Adopte toutes les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

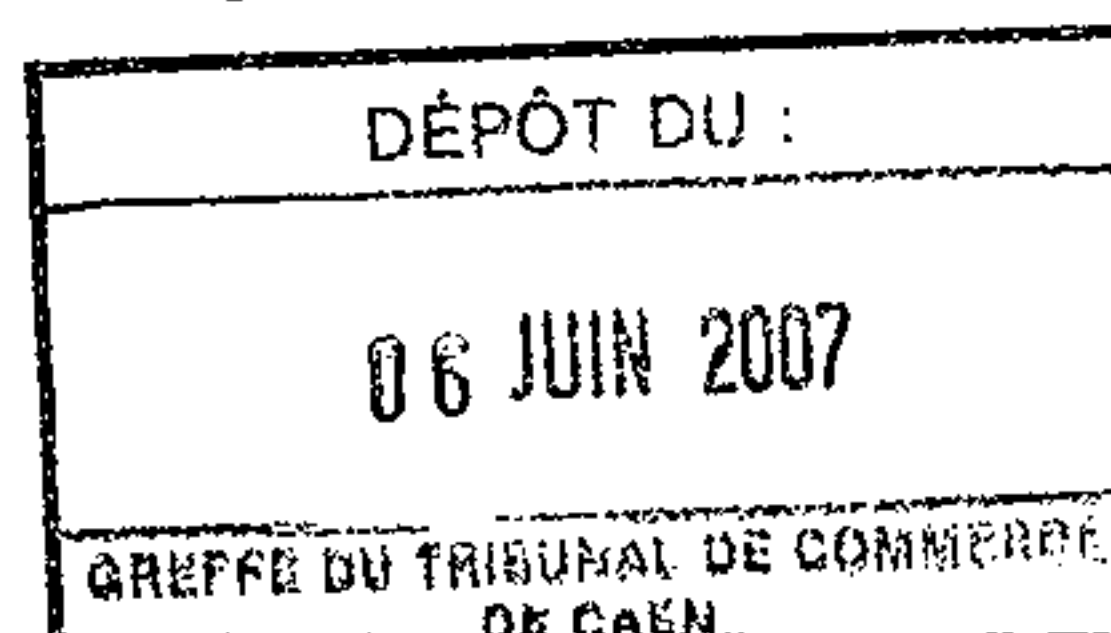
L'associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Vincent DENIS de ses fonctions de président, nomme en qualité de président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Monsieur Alain HAMEL, domicilié à LEVALLOIS PERRET (92300) – 26 Quai Michelet – Espace Seine.

Le président exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires et ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ces fonctions.

Monsieur Alain HAMEL déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs :



- au président, à Monsieur Jean-Claude LE NECHET et à Mademoiselle Carine ZIMOLONG, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal ...) ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Il confère plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc...), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Le présent procès-verbal est signé par l'associé unique par le nouveau président.

Fait à Levallois Perret, le 23 avril 2007.

LOGIDIS
Associé unique

Alain HAMEL
Président

POUR COPIE CONFORME

